



Montreuil, le 16 janvier 2014

Monsieur Philippe WHAL
Président de La Poste
44, Boulevard de Vaugirard
75757 Paris Cedex 15

Objet : dépôt de préavis de grève pour la journée du jeudi 6 février 2014

Monsieur le Président,

Notre Fédération dépose un préavis de grève de 24 heures afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés dans les bureaux, services et centres de La Poste pour la journée du jeudi 6 février 2014. Ce préavis concerne l'ensemble des personnels, fonctionnaires, contractuels de droit public ou privé, cadres ou non cadres. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du lundi 3 février 2014, début du service des brigades de nuit au vendredi 7 février fin de service des brigades de nuit.

Hausse du SMIC à minima, chômage en hausse, consommation en berne, autant dire que l'état des lieux de la France comme celui de nombreux pays européens est loin d'être reluisant. Les politiques d'austérité mises en place successivement ne contribuent qu'à dégrader la situation économique et sociale du pays. Il est urgent d'opter pour d'autres choix tournés vers la réponse aux besoins pour relancer l'économie.

La Poste, en tant que second employeur après l'État, a une responsabilité sociale à prendre dans cette relance et dans la création d'emplois. A l'opposé de sa stratégie actuelle, elle a besoin d'une politique économique et sociale au service exclusif de la population et des entreprises. La Poste a la responsabilité et les moyens, de répondre aux besoins de droits et garanties améliorées et de haut niveau aux postières et postiers.

Ce préavis porte les revendications sur :

- l'organisation, le contenu, la finalité et les conditions du travail,
- les emplois, les droits et garanties des salariés,
- les salaires, le pouvoir d'achat, le social d'entreprise,
- la démocratie et le droit de revendiquer.

Les personnels sont susceptibles de cesser le travail pour les motifs suivants :

- l'arrêt des réorganisations, restructurations qui suppriment des emplois, qui dégradent le service rendu et remettent en cause la santé du personnel,
- les emplois nécessaires au bon fonctionnement des services, à l'amélioration des conditions de vie et de travail, au développement du service public postal en s'appuyant sur le savoir-faire des postiers à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec la distribution 6 jours sur 7, le respect du J + 1, une véritable présence postale sur tout le territoire permettant la sécurité de l'épargne, l'accessibilité et le droit aux comptes pour tous,
- l'augmentation immédiate et conséquente des salaires, la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires et du coefficient pour les contractuels et de toutes les grilles salariales sur la base d'un SMIC à 1.700 €uros bruts pour un salarié sans diplôme, sans qualification et sans expérience, et pour les cadres sur la base du plafond de la Sécurité Sociale (3.129 €uros bruts).

- la reconnaissance des qualifications par une refonte des grilles indiciaires et salariales, la suppression des écarts salariaux et leur régularisation sur les 5 dernières années minimum, une véritable promotion et le 13ème mois pour tous, la revalorisation des Compléments Poste
- la déclinaison des mesures fonction publique pour les fonctionnaires d'un niveau équivalent aux catégories B et C,
- le droit à la retraite à 55 ans et 60 ans à taux plein et sans décote, et la reconnaissance de la pénibilité par la bonification d'un trimestre par année pour les métiers pénibles permettant des départs anticipés à taux plein.
- le respect des personnels et de ses droits.
- la mise en œuvre de CHSCT de proximité respectant le suffrage des élections professionnelles.

Recevez, Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Pour la CGT FAPT
Aurore Taupin